

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à 09h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 9 mars 2021, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Étaient présents : M. Frank-Éric BAUM, Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, Mme Katarina HAMADA-LARKEY, M. Philippe KOMOROWSKI, M. Patrick LEROY, M. Jean-Marie SIMON, Mme Françoise SOURD

Étaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), M. Eric GRILLON (représenté par M. SIMON), Mme Christine JANODET (représentée par M. BAUM), Mme Sophie LABROUSSE (représentée par Mme CHAVANON), Mme Marie LECLERC-BRUANT (représentée par Mme CHAVANON), M. Jean-Louis MAITRE (représenté par M. SIMON), M. Daniel PIGEON-ANGELINI (représenté par Mme SOURD), M. Cédric TIPHINEAUD (représenté par M. KOMOROWSKI)

Étaient excusés : M. Ali ID ELOUALI, M. Michel LEPRETRE, M. Bruno MARCILLAUD, Mme Hélène PECCOLO, M. Moustapha THIAM

Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.
Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne **M. Philippe KOMOROWSKI** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 21.03.15-01 : AUTORISATION A SIGNER LE LOT N°2 DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT, EVACUATION ET PRESTATION DE TRI TEMPORAIRE DES COLLECTES SELECTIVES DE LA RIVED

Article 1 : Autorise la Présidente à signer le marché d'exploitation du centre de transfert, évacuation et prestation de tri temporaire des collectes sélectives de la RIVED, pour le

- **Lot n°2** : Prestation de tri temporaire des collectes sélectives de la RIVED

avec la société GENERIS SAS, 28 bd de Pésaro-TSA 67 779-92 739 Nanterre Cedex pour une durée ferme de deux mois, reconductible par période d'un mois pour une durée maximale totale de six mois, et pour un montant estimatif de prestation sur deux mois de 272 450,00 €.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h20.

A Orly, le 15 mars 2021

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



AFFICHÉ LE : 29.03.2021

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RÜNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr